Déclaration d'absence de conflit d'intérêts (sous-traitant)

Déclaration de sous-traitance (DC4)

Intitulé du marché :

Numéro du marché :

Le (la) soussigné(e) *[nom de la personne habilitée à engager l'entité concernée]* :

.....

.....

◯ agissant en son nom propre

ou

◯ agissant en qualité de représentant de :

- dénomination officielle complète :

- forme juridique officielle :

- adresse officielle complète :

- numéro unique d'identification *(tel que notamment numéro SIREN, numéro SIRET, code APE, numéro de TVA intracommunautaire, numéro EORI, Registre du Commerce et des Sociétés, immatriculation au Répertoire des Métiers, ou numéro d'immatriculation au Registre Spécial des EIRL, ou équivalent pour les candidats établis ou domicilié à l'étranger) :*

déclare avoir pris connaissance des dispositions législatives et réglementaires relatives au conflit d'intérêts ci-dessous.

En application de l'article L. 2141-10 du code de la commande publique, la Société du Grand Paris peut exclure de la procédure de passation du marché les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens.

Considérant que la SGP sera particulièrement attentive à l'absence de conflit d'intérêts et insiste sur l'importance, pour chaque opérateur, de s'assurer qu'il ne se trouve pas dans une telle situation, y compris par le recours à des prestataires tiers.

Par la présente déclaration j'atteste sur l'honneur que :

- l'intervention de l'entité nommée ci-dessus pour le marché ci-dessus n'entre pas en conflit d'intérêts avec les missions exécutées soit par celle-ci directement soit par une entreprise liée pour le compte de la Société du Grand Paris. Par entreprise liée au sens de ces dispositions, on entend toute entreprise sur laquelle l'entité nommée ci-dessus peut exercer, directement ou indirectement, une influence dominante, ou toute entreprise qui peut exercer une influence dominante sur l'entité nommée ci-dessus ou toute entreprise qui, comme l'entité nommée ci-dessus est soumise à l'influence dominante d'une autre entreprise du fait de la propriété, de la participation financière ou des règles qui la régissent. L'influence dominante est présumée lorsqu'une entreprise, directement ou indirectement, à l'égard d'une autre entreprise détient la majorité du capital souscrit de l'entreprise ou dispose de la majorité des voix attachées aux

parts émises par l'entreprise ou peut désigner plus de la moitié des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de l'entreprise ;

- ne pas être, à ma connaissance, en situation de conflit d'intérêts avec des opérateurs qui ont présenté une candidature ou soumis une offre dans le cadre de la procédure de passation du marché, que ce soit à titre individuel ou en tant que membre d'un groupement, ni avec les sous-traitants proposés.

A défaut, chacun des membres du groupement et chaque opérateur économique sur lequel il s'appuie, remettront avec le DC4, le tableau ci-dessous complété, en renseignant leurs relations sur d'autres marchés ou contrats avec la SGP, les situations de conflits identifiées et les actions correctives envisagées. Si besoin l'entité nommée ci-dessus pourra le compléter d'une note explicative.

Relations sur d'autres marchés ou contrats avec la Société du Grand Paris	Situation de conflit d'intérêts identifiée, le cas échéant	Mesures correctives mises en œuvre, le cas échéant

(Lignes à dupliquer si nécessaire)

Fait à ……, le ……..

Signature

(nom, prénom, qualité de la personne habilitée et cachet de la société)